



# PASSEPORT VACCINAL



Nous avons maintenant plus de détails sur l'application de cette mesure dans nos lieux.

Afin de se conformer aux mesures sanitaires annoncées par le gouvernement du Québec et la santé publique, dès le 1<sup>er</sup> septembre 2021, le passeport vaccinal et une carte d'identité seront exigés pour les personnes de 13 ans et plus afin de pouvoir participer aux activités offertes par les Loisirs Montcalm.

Cette mesure s'ajoute aux mesures sanitaires actuellement en vigueur soit le port du masque de procédure ou du couvre-visage, la distanciation physique, le lavage des mains et le nombre réduit de personnes pouvant se regrouper.



Assurez-vous d'avoir votre passeport vaccinal en main:

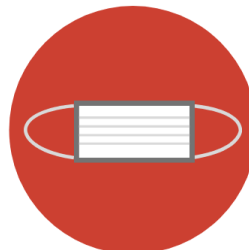
- Sous format papier;
- Sous un format PDF sur votre appareil mobile;
- À partir de l'application VaxiCode.



**PASSEPORT  
VACCINAL**



**PIÈCE D'IDENTITÉ**



**PORT DU MASQUE**



**DISTANCIATION  
PHYSIQUE**